



Pression de l'employeur

Par **Samisam4**, le **19/09/2019** à **18:27**

Bonjour, rnJe suis garde d'enfants au domicile d'un particulier employeur. Je devais signer un avenant pour ajout d'un enfant, augmentation salaire et temps de travail. Tout se passait parfaitement bien jusqu'à mon arrêt maladie depuis le 26 juin 2019 suite à une opération d'urgence. En prévenant mon employeur, cette dernière me renvoie vers son mari (certes père des enfants mais qui n'est pas mentionné sur le contrat). Ce dernier m'a demandé de réfléchir durant mon arrêt à faire une tâche non mentionnée sur mon contrat et non payée en plus, ce que sa femme m'avait dit de ne plus faire car pas payée en plus. Puis l'un m'appelle pour me dire que Pajemploi précise que "rien ne nous lie et qu'une rupture conventionnelle s'impose" alors qu'il s'agit d'un CDI et l'autre exige des entretiens téléphonique tantôt pour détailler mon état de santé ou me répéter que "la situation est complexe". Suite aux conseils de la DIRRECTE, J'ai envoyé un premier recommandé pour relater tous ces faits en joignant conversations sms. Puis, mon arrêt étant prolongé jusqu'au 30 Septembre 2019, j'ai accepté de rencontrer mon employeur (le papa) qui a prétendu qu'il s'agissait d'un entretien pour signer l'avenant et "recadrer les choses". Or il a proféré lors de cet entretien des accusations non fondées et des propos calomnieux en prenant sa femme à parti par téléphone. Je suis partie en précisant que je venais signer un avenant et pour des reproches infondés ou rupture de contrat il y a des procédures. Mon médecin traitant a constaté le jour même par téléphone et lendemain un état de stress intense aggravant mon état physique. J'ai envoyé un autre recommandé relatant les faits à l'employeur et lui ai même envoyé un message pour lui dire que comme j'ai perdu confiance et qu'il souhaite visiblement rompre le contrat pourquoi ne pas envisager une rupture conventionnelle. Depuis pas de réponse. J'ai Rdv avec le médecin du travail mardi prochain, avec mon médecin traitant jeudi prochain et depuis ne dort presque plus, stressée au quotidien et peur de retourner travailler pour des personnes m'ayant clairement dit qu'il ne voulait plus que je m'occupe de leurs enfants et qui ont proféré des propos calomnieux. A la base je n'ai jamais envisagé une rupture, l'emploi se déroulant très bien.rnrnAvez-vous déjà été dans cette situation ? Que faire de concret? Mon état physique

s'aggrave alors que j'étais en très bonne voie de guérison...nrnrrnnrnrnMerci de vos réponses

Par morobar, le 20/09/2019 à 09:58

Bonjour,

Que voulez-vous exactement ?

- * continuer
- * arrêter

Actuellement vous êtes en arrêt maladie et aucune reprise sans accord du médecin du travail, aucune reprise sans consolidation du médecin traitant.

Pour le reste le conflit relève de la compétence exclusive du Conseil des prudhommes.